

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE565

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 5, après le mot : « rémunération », substituer au mot :

« des »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.